



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCÉDURE	Réf DSA.COA.PRO.0109
INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : SAISIE CONSERVATOIRE	Ed 01 du 23/08/2013
	Rev 00 du 23/08/2013

### DSA.COA.PRO.0109

TYPE DE DOCUMENT	PROCEDURE
NOM DU DOCUMENT	INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : SAISIE CONSERVATOIRE
PROCESSUS	CERTIFIER ET SURVEILLER LES AERONEFS
PILOTE PROCESSUS	DIRECTEUR SECURITE AERIENNE

	NOM	DATE	SIGNATURE
PREPAREE PAR	Emile Léopold KENMOGNE	23/08/2013	
VERIFICATION OPERATIONNELLE	Henry BABILA FOLABIT	28/08/2013	
VERIFICATION QUALITE	Cyrille ABONDO	30/08/2013	
VALIDEE PAR	Paule ASSOUMOU KOKI	30/08/2013	
APPROUVEE PAR	Pierre TANKAM	30 AOUT 2013	



Ce document est la propriété de l'Autorité Aéronautique.  
Toute communication ou reproduction est interdite sans autorisation préalable.  
Tous droits réservés



<b>PROCEDURE</b>	Réf DSA.COR.PRO.0109 Ed 01 du 23/08/2013
<b>INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : SAISIE CONSERVATOIRE</b>	Rév 00 du 23/08/2013

### 1. EVOLUTION DU DOCUMENT

CREATION DU DOCUMENT	
DATE DE CREATION	23/08/2013
DATE D'EFFECTIVITE	Dès signature

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS				
INDICE MODIFICATION		DATE		MODIF(S) DE LA MODIFICATION
Edition	Révision	Emission	Effectivité	
01	00	23/08/2013		Création initiale



PROCEDURE	Réf DSA.COR.PRO.0109 Ed 01 du 23/08/2013
INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : SAISIE CONSERVATOIRE	Rév 00 du 23/08/2013

## 2. LISTE DE DIFFUSION

DETENTEUR (pour action)				Visa Reception
Code	Direction/Dépt./Service concerné	Mode de diffusion*		
		P	N	
01	Directeur Sécurité Aérienne	X	X	
02	Responsable Qualité	X	X	
03	Secrétariat Direction de la Sécurité Aérienne	X	X	
04	Inspecteurs navigabilité	X	X	
05	Service de l'Exploitation Technique des Aéronefs	X	X	
06	Service de la Navigabilité et de la Maintenance des Aéronefs	X	X	
07	Délégation Régionale Littoral, Ouest, Nord-Ouest/ Service Contrôles Techniques	X		
08	Délégation Régionale Centre, Sud, Est/ Service Contrôles Techniques	X		
09	Délégation Régionale Nord, Extrême-Nord, Adamaoua/ Service Contrôles Techniques	X		
10	Service de la Documentation et des Archives	X		

(\*) P = papier      N = Numérique

*Handwritten signatures and initials in blue ink.*



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.COR.PRO.0109 Ed 01 du 23/08/2013
INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : SAISIE CONSERVATOIRE	Rév 00 du 23/08/2013

<b>3. TABLE DES MATIERES</b>	
1. EVOLUTION DU DOCUMENT.....	2
2. LISTE DE DIFFUSION.....	3
3. TABLE DES MATIERES.....	4
4. OBJET.....	5
5. DOMAINE D'APPLICATION.....	5
6. PERIODE VALIDITEE.....	5
7. SYSTEME DE REFERENCE.....	5
8. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS.....	5
8.1 Définitions.....	5
8.2 Abréviations.....	5
9. ROLES ET RESPONSABILITES.....	9
10. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA PROCEDURE.....	7
10.1. Eléments d'entrée.....	7
10.2. Eléments de sortie.....	7
10.3. Exigences.....	7
10.4. Indicateurs de performance.....	7
10.5. Ressources humaines.....	7
10.6. Matériel/Equipements.....	7
10.7. Procédures à suivre .....	7
10.8. Enregistrements.....	7
11. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE .....	8
12. LOGIGRAMME POUR INSCRIPTIONS DES DROITS SUR AERONEF : SAISIE CONSERVATOIRE.....	9

*[Handwritten signatures and initials in blue ink]*



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.COR.PRO.0109 Ed 01 du 23/08/2013
INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : SAISIE CONSERVATOIRE	Rév 00 du 23/08/2013

#### 4. OBJET

Décrire l'ensemble des étapes à suivre pour inscrire une saisie conservatoire sur un aéronef.

#### 5. DOMAINE D'APPLICATION

La présente procédure s'applique à toute personne physique ou morale et qui désire inscrire une saisie conservatoire sur un aéronef.

#### 6. PERIODE DE VALIDITEE

- Début Validité : à compter de la date de signature.
- Durée validité : jusqu'à sa prochaine revue (motivée)

#### 7. SYSTEME DE REFERENCE

- Convention de l'OACI;
- Loi № 2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'aviation civile au Cameroun;
- Décret № 2007/100 du 10 avril 2007 modifiant et complétant certaines dispositions du décret № 99/198 du 16 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique;
- Annexe 7 de l'OACI.

#### 8. DEFINITION / ABREVIATIONS

##### 8.1 DEFINITION

Saisie conservatoire : c'est une saisie à caractère provisoire portant sur les biens d'un débiteur.

##### 8.2. ABREVIATIONS

CCAA: Cameroon Civil Aviation Authority

DG : Directeur Général

DGA : Directeur Général Adjoint

DSA : Directeur de la Sécurité Aérienne



PROCEDURE	Réf DSA.COR.PRO.0109 Ed 01 du 23/08/2013
INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : SAISIE CONSERVATOIRE	Rév 00 du 23/08/2013

NMA: Navigabilité et Maintenance des Aéronefs

### 9. ROLES ET RESPONSABILITES

Acteur	Rôle/Responsabilité
Agent NMA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etudie le dossier de demande de saisie conservatoire et faire des propositions au Chef Service NMA</li></ul>
Chef de Service NMA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Reçoit le dossier de demande;</li><li>• Transmet aux agents NMA pour action, vérifie opérationnellement leurs propositions et transmet à la DSA;</li><li>• vérifie opérationnellement et transmet le rapport d'inspection au DSA.</li></ul>
DSA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Reçoit le dossier de demande et transmet au service NMA ;</li><li>• valide les propositions du service NMA ;</li><li>• valide et transmet le rapport d'inspection au Directeur Général.</li></ul>
DG	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entérine les choix et propositions faits en aval</li></ul>



PROCEDURE	Réf DSA.COR.PRO.0109 Ed 01 du 23/08/2013
INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : SAISIE CONSERVATOIRE	Rév 00 du 23/08/2013

**10 PRESENTATION SYNTETIQUE DE LA PROCEDURE.**

<b>10.1. ELEMENTS D'ENTREE</b>  Demande d'inscription de saisie conservatoire	<b>10.2. ELEMENTS DE SORTIE</b>  Inscription de saisie conservatoire sur aéronef au registre d'immatriculation des aéronefs civils.
<b>10.3. EXIGENCES</b>  - Règlements:  Arrêté № 737/MINT/ du 07 juin 2005 Relatif aux marques de nationalité et d'immatriculation au certificat d'immatriculation et à la plaque d'identité des aéronefs.  Arrêté №732/MINT/ du 07 juin 2005 Relatif au registre d'immatriculation des aéronefs.  Instruction №452/CCAA/DNA/SDNA/ETA du 22 Août 2006 relative aux opérations à inscrire sur le registre d'immatriculation des aéronefs.  Décision № 80/D/CCAA/DNA/SDNV du 25 juillet 2002 fixant les conditions tarifaires pour l'immatriculation et l'inscription des actes au registre d'immatriculation des aéronefs.	<b>10.4. INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>  Au plus 5% de réclamations des usagers par an.
<b>10.5. RESSOURCES HUMAINES</b>  Cadre ou agent DSA/NMA	<b>10.6. MATERIEL/EQUIPEMENTS</b>  - Secrétariat
<b>10.7. PROCEDURES ASSOCIEES</b>  Nil	
<b>10.8. ENREGISTREMENTS</b>  - Demande d'Inscription de saisie conservatoire formulée par le créancier;  - Inscription dans le registre des immatriculations.	



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.COR.PRO.0109 Ed 01 du 23/08/2013
INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : SAISIE CONSERVATOIRE	Rév 00 du 23/08/2013

## 11. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE

- Faire une demande d’inscription de saisie conservatoire;
- Réception du dossier;
- Etude du dossier\* (Manuels, etc...);
- Notification des observations au demandeur;
- Inscription dans le registre des immatriculations ;
- Etablissement des éléments de facturation.

*(\*) Si le dossier est complet et conforme on passe au point suivant le cas échéant il est demandé à l'exploitant de corriger les carences.*





PROCEDURE

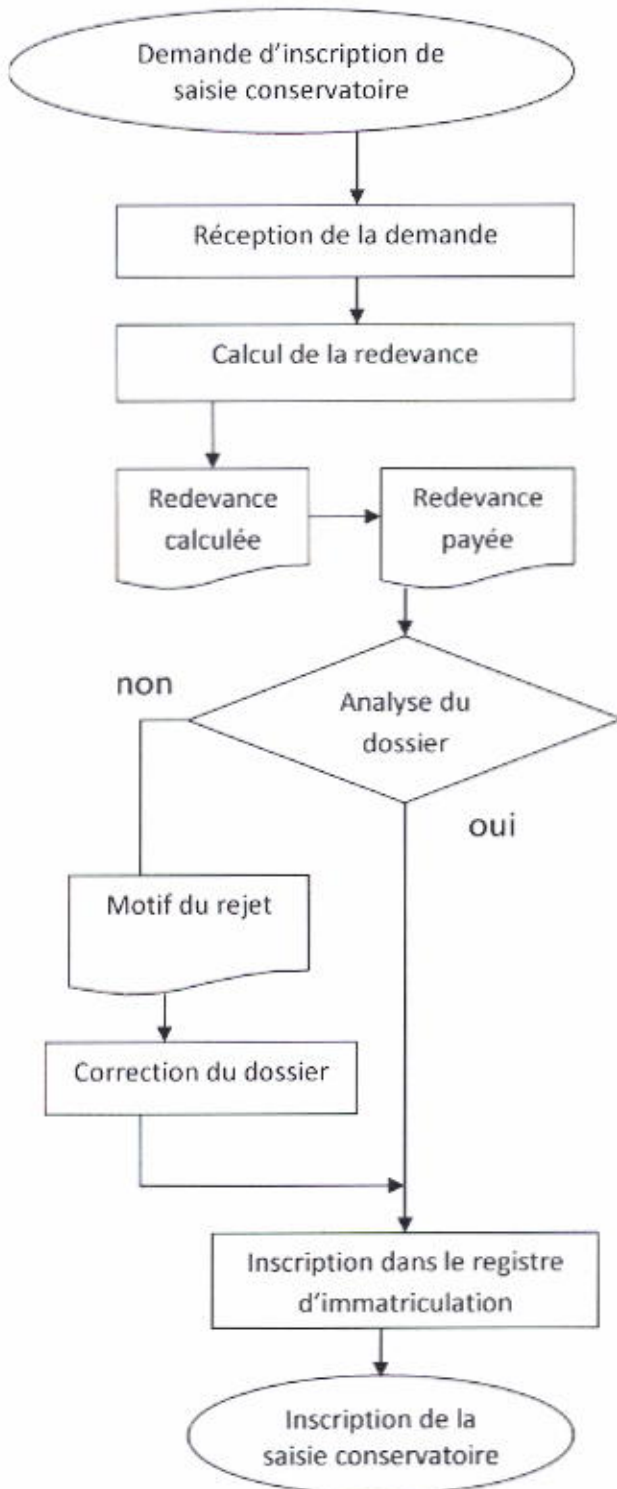
Réf DSA.COR.PRO.0109

Ed 01 du 23/08/2013

INSCRIRE DES DROITS SUR AERONEFS : SAISIE CONSERVATOIRE

Rév 00 du 23/08/2013

12 LOGIGRAMME PROCEDURE DE SAISIE CONSERVATOIRE.



Qui	Où	Quand?	Comment
Autorités judiciaires	CCAA	Au moment de la saisie	Lettre d'intention
Service du courrier CCAA	CCAA	Quand la demande est faite	Vérification et dépôt au courrier
NMA	CCAA	Après réception de la demande	A l'aide des formules de calcul
Le demandeur	Caisse ou agent comptable CCAA	Après réception de la facture	Espèce, virement bancaire, etc
NMA	CCAA	Après paiement de la redevance	Vérifier sa conformité avec la réglementation
NMA	CCAA	Après analyse du dossier	Courrier adresse au demandeur
Le demandeur	Chez le demandeur	Après réception du motif du rejet	Selon le plan de résolution proposé
NMA	CCAA	Après que le dossier soit conforme	Ecrire dans le registre
NMA	CCAA	Fin traitement du dossier	Ecrire dans le registre